

CAHIER DE

TENDANCES

image sept

EDITION #125 | 12 FEVRIER 2023



Sommaire

#Mercenaires de l'infox #L'autre séisme turc #Ukraine, an II #Transe Europa #Toutes les Russies #Work in progress #Retraites #Sapés comme jamais #Climat #Sciences #Affaire Palmade #Entreprises #Air du taon

Capitalisation. Jeudi 16 février à Albi, les leaders syndicaux qui ont pris la tête du cortège protestant contre la réforme des retraites, se sont placés sous le haut patronage politique et moral de Jean Jaurès, député socialiste du Tarn. Se souvenaient-ils que le tribun de Carmaux avait, à la Une de son journal l'Humanité, défendu avec conviction l'instauration d'une retraite par capitalisation ? C'était en janvier 1910. À l'époque, il soutenait que « *la capitalisation [...] en soi est parfaitement acceptable et peut même, bien maniée par un prolétariat organisé et clairvoyant, servir très substantiellement la classe ouvrière* ».

Cette idée considérée comme progressiste au début du siècle dernier est devenue aujourd'hui taboue. Le gouvernement d'Elisabeth Borne, si prompt à défendre l'idée que la France doit aligner l'âge du départ à la retraite sur celui de ses grands voisins européens, n'ose même pas envisager l'instauration d'une dose de capitalisation. Or, elle est pourtant présente dans les systèmes de retraites allemand, italien, espagnol, belge et même suédois, pays phare de la social-démocratie.

« *Couvrez cette capitalisation que je ne saurais voir. Par de pareils objets les âmes sont blessées, et cela fait venir de coupables pensées* » aurait pu déclamer Tartuffe. Dans un hémicycle surchauffé, les insultes s'échangent mais l'ensemble de la classe politique évite consciencieusement d'évoquer ce sujet clivant.

Pourtant, dans une chronique piquante sur France Inter, le journaliste Dominique Seux rappelait opportunément, mercredi 15 février, que le système de retraite par capitalisation existe bien en France... mais qu'il est réservé aux fonctionnaires ! Entre le régime optionnel Pefon et celui obligatoire du RAFP - régime additionnel de la fonction

publique -, les fonctionnaires cotisent pour un système qui leur permet de toucher un capital ou une rente, une fois que l'heure de la retraite a sonné. Dans le cas du RAFP, les cotisations sont gérées par un fonds de capitalisation qui s'élève à 40 milliards d'euros. Plus surprenant encore, des organisations syndicales siègent au conseil d'administration de ce fonds et se réjouissent régulièrement des performances des placements en obligations, actifs immobiliers et même en actions.

Une autre grande figure républicaine du 19^{ème} siècle, Léon Gambetta disait « *Pensons-y toujours, n'en parlons jamais.* ». Aujourd'hui, l'envie d'une dose de capitalisation remplace celle de reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Car, si les fonctionnaires goutent au frisson du risque en capital, les autres travailleurs s'y adonnent également. Lancé en 2019 par la loi Pacte, le Plan épargne retraite (PER) a déjà séduit plus de 6 millions d'épargnants français (deux fois plus que les espérances de Bruno Le Maire), qui y ont déposé plus de 70 milliards d'euros. Preuve que les Français ne sont pas rétifs à ce mot tabou.

Le journal satirique Le Canard Enchaîné en a même fait une bonne pratique de gestion. Depuis des années, l'hebdomadaire capitalise ses bénéfices annuels. Conséquence, il est aujourd'hui assis sur une cagnotte de plus de 130 millions d'euros, qui lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, loin des équilibres précaires du reste de la presse.
